

Région Île de France
PROJET DE BUDGET 2015

LOGEMENT

INVESTISSEMENT

Chapitre 905 - Aménagement des territoires
54 - Habitat - Logement

FONCTIONNEMENT

Chapitre 935 - Aménagement des territoires
54 - Habitat - Logement

ANNEXE 16

SOMMAIRE

LES GRANDES ORIENTATIONS DU BUDGET 2015	5
1^{ère} PARTIE : LES PROPOSITIONS POUR 2015	7
INVESTISSEMENT.....	8
FONCTIONNEMENT.....	17
ÉCHÉANCIER PRÉVISIONNEL DES CRÉDITS DE PAIEMENT	22
2^{ème} PARTIE : BILAN PRÉVISIONNEL DE L'EXÉCUTION 2014	25
INVESTISSEMENT.....	26
FONCTIONNEMENT.....	35

LES GRANDES ORIENTATIONS DU BUDGET 2015

Pour 2015, dernière année de l'actuelle mandature régionale, le budget dédié au logement s'inscrit résolument dans la continuité, exigence nécessaire au développement d'une action efficace dans un secteur d'investissement qui s'inscrit dans un temps long et dont les acteurs ont besoin d'une relative stabilité. Il traduit également la prise en compte des enjeux à venir en matière de conversion écologique et sociale.

En investissement, les moyens proposés pour 2015 s'élèvent à **161 M€** en autorisations de programme et à **130 M€** en crédits de paiement. Le léger recul par rapport à 2014 s'explique par l'arrêt du dispositif pluriannuel des conventions de patrimoine en matière de réhabilitation du parc HLM ; à périmètre constant, le budget 2015 traduit une reconduction de l'effort régional.

Le premier axe de l'action régionale porte sur la production nouvelle. Cet effort demeure essentiel alors que la production globale de logement, en particulier en Ile-de-France, peine à répondre aux besoins et aux objectifs, et que les moyens dédiés au logement locatif social sont en baisse régulière. Ainsi, dans une période marquée par une crise durable du logement, la Région poursuit-elle son action en faveur de l'offre nouvelle de logements locatifs sociaux et très sociaux, dont le programme doté de 100,50 M€, représente 62,4 % des autorisations de programme proposées pour 2015.

Le maintien d'un volume d'intervention significatif s'inscrit par ailleurs en cohérence avec l'effort de mobilisation en faveur du logement initié par l'État et avec la mise en mouvement d'opérateurs de niveau régional, comme c'est le cas avec le futur établissement public foncier résultant de la fusion de l'Établissement public foncier d'Ile-de-France (EPFIF) avec les trois EPF départementaux.

Cet effort en matière de production sera soutenu également en matière de logements pour étudiants, pour jeunes et pour apprentis, dont les moyens sont prévus à hauteur de 24,000 M€.

Le deuxième axe majeur de l'action régionale en 2015 concerne le parc existant. Ainsi en est-il, en premier lieu, à travers le dispositif développé pour lutter contre la précarité énergétique et sociale, qui touche, quand elle est liée au logement, 20 % des ménages français selon le premier rapport produit par l'Observatoire national de la précarité énergétique.

Reposant sur des objectifs ambitieux en ce qui concerne les performances à atteindre après travaux, le dispositif régional se révèle tout à fait pertinent dans ses modalités de mise en œuvre pour déclencher le passage à l'acte, en particulier dans les copropriétés, ainsi que chez les opérateurs HLM.

Doté de 25,000 M€, le programme dédié est en progression régulière depuis la création de l'aide en 2011 et les autorisations de programme proposées pour 2015 augmentent de près de 18 % par rapport au budget 2014.

En second lieu, la Région demeurera présente dans le secteur des copropriétés en difficulté, dont la problématique complexe a conduit le législateur à faire évoluer significativement la réglementation, par la création, notamment, d'un nouveau type d'Opération d'intérêt national (OIN), les Opérations de requalification de copropriétés dégradées (ORCOD). Les copropriétés du Bas Clichy à Clichy-sous-Bois en seront les premières bénéficiaires. Une dotation de 10,00 M€ est prévue à cet effet.

Enfin, en fonctionnement, les moyens proposés s'établissent pour 2015 à **0,877 M€** en autorisations d'engagement (**0,977 M€** en crédits de paiement). Ils seront affectés aux divers partenariats établis par la Région pour améliorer les réponses données à divers publics particuliers, et notamment les jeunes et les femmes victimes de violences. Ils permettront également à la Région d'assumer la responsabilité nouvelle de coprésider le Comité régional de l'habitat et de l'hébergement, dans le cadre duquel sera lancée l'élaboration du Schéma régional de l'habitat et de l'hébergement (SRHH).

Ainsi conformément à l'engagement pris en 2010 d'investir un milliard d'euros en faveur du logement, la Région a tenu parole, l'objectif est même dépassé atteignant 1 169 M€ sur la mandature.

Les moyens régionaux consacrés au Logement depuis 2011:

Effort en matière de logement dans le BP (M€)			
	Crédits budgétaires du budget "Logement"	BP 2015	Total BP depuis 2011
	Autorisations de programme	161	969,9
	Autorisations d'engagement	0,877	6,212
Crédits budgétaires relevant d'autres secteurs (AP ou AE)			
Santé et action sociale	Soutien à domicile des personnes âgées	1,5	10,143
	Structures d'hébergement non médicalisées	1	5
	Etablissements pour femmes en difficulté	3,7	18,5
	Centres d'accueil et d'hébergement pour personnes sans abri	11,8	56,033
	Gens du voyage	0,5	7
	Aide à la résorption des bidonvilles	0,5	2,5
	Structures d'accueil, d'hébergement et de travail protégé pour adultes en situation de handicap	9,9	28,8
Recherche et ens. sup	Logement des chercheurs	5	19,03
	Rénovation de la cité universitaire de Paris	0	3,1
Environnement	SEM Energies POSIT'IF (destinée à intervenir dans les copropriétés)	6	43
	Total de l'effort fourni en matière de logement dans le budget :	201,777	1169,218

1ère PARTIE :
LES PROPOSITIONS POUR 2015

INVESTISSEMENT

PROJET DE BUDGET 2015
RÉPARTITION INDICATIVE DES AP ET DES CP POUR 2015

	AUTORISATIONS DE PROGRAMME		CREDITS DE PAIEMENT	
	BP 2014	Proposition BP 2015	BP 2014	Proposition BP 2015
	M €	M €	M €	M €
905 - Aménagement des territoires	173,000	161,000	135,000	130,000
54 - Habitat - Logement	173,000	161,000	135,000	130,000
Action foncière	1,000	1,000	0,600	
<i>HP54-001</i>				
Action foncière	1,000	1,000	0,600	
Développement du parc locatif social	102,000	100,500	92,500	86,000
<i>HP54-002</i>				
Aide à la création de logements locatifs sociaux intermédiaires			1,500	1,500
Aide à la création de logements locatifs sociaux	70,000	66,000	63,000	58,500
Aide à la création de logements locatifs très sociaux	31,950	34,500	28,000	26,000
Logement des femmes victimes de violences conjugales	0,050			
Réhabilitation du parc locatif social	11,800	0,300	11,700	3,900
<i>HP54-003</i>				
Réhabilitation du parc locatif social	11,500		11,000	3,600
aide au parc de foyers de travailleurs migrants	0,300	0,300	0,700	0,300
Aide au parc privé	12,000	10,200	6,200	7,600
<i>HP54-004</i>				
Réhabilitation du parc privé			0,050	
Aide aux copropriétés en difficulté	11,800	10,000	6,000	7,300
Lutte contre le saturnisme	0,200	0,200	0,150	0,300
Action en faveur du logement des jeunes	25,000	24,000	17,000	22,100
<i>HP54-005</i>				
Logements des étudiants	12,000	10,000	8,000	10,400
Logements des jeunes et des apprentis	13,000	14,000	9,000	11,700
Lutte contre la précarité énergétique	21,200	25,000	7,000	10,400
<i>HP54-008</i>				
Lutte contre la précarité énergétique	21,200	25,000	7,000	10,400
TOTAL	173,000	161,000	135,000	130,000
HP	173,000	161,000	135,000	130,000

RÉPARTITION INDICATIVE DES CRÉDITS DE PAIEMENT PAR NATURE

	Montant en M€
CHAPITRE 905 - Aménagement des territoires	130,000
Sous fonction 54 - Habitat - Logement	130,000
204141 : Communes et EPCI - Biens mobiliers, matériel et études	1,000
204142 : Communes et EPCI - Bâtiments et installations	4,000
20422 : Pers. de droit privé - Bâtiments et installations	125,000
TOTAL	130,000

PRÉSENTATION DÉTAILLÉE PAR PROGRAMME ET PAR ACTION

905 - Aménagement des territoires

54 - Habitat - Logement

		AP		CP	
		BP 2014	Proposition BP 2015	BP 2014	Proposition BP 2015
		M €	M €	M €	M €
Action foncière	<i>HP54-001</i>	1,000	1,000	0,600	
Action foncière		1,000	1,000	0,600	

Action : Action foncière

En reconduction par rapport à 2014, une dotation de **1 000 000 €** est inscrite au titre du programme "Action foncière".

Cette dotation permettra de contribuer au renouvellement de la convention de partenariat entre la Caisse des dépôts et consignations et la Région.

Ainsi, pourront être soutenues les opérations de portage prévues dans les copropriétés ayant fait l'objet d'un label de la part de la Région au titre de la délibération cadre n° CR 09-11 de février 2011.

		AP		CP	
		BP 2014	Proposition BP 2015	BP 2014	Proposition BP 2015
		M €	M €	M €	M €
Développement du parc locatif social	<i>HP54-002</i>	102,000	100,500	92,500	86,000
Aide à la création de logements locatifs sociaux intermédiaires	<i>hcdp</i>			1,500	1,500
Aide à la création de logements locatifs sociaux	<i>hcdp</i>	70,000	66,000	63,000	58,500
Aide à la création de logements locatifs très sociaux	<i>hcdp</i>	31,950	34,500	28,000	26,000
Logement des femmes victimes de violences conjugales	<i>hcdp</i>	0,050			

Le programme consacré au développement de l'offre locative sociale est doté de **100 500 000 €** en autorisations de programme et **86 000 000 €** en crédits de paiement pour 2015. En léger retrait par rapport au budget initial de 2014, ces moyens s'inscrivent néanmoins dans une dimension dynamique puisqu'ils se situent à un niveau sensiblement plus important que celui de l'exécution 2014 (73,632 M€).

Action : Aide à la création de logements locatifs sociaux intermédiaires

Dans la continuité de 2014, cette action n'est pas dotée en 2015 compte tenu de la priorité donnée par la Région au logement social et très social, dont les niveaux de loyer et les conditions d'accès répondent davantage aux niveaux de ressources d'une majorité de ménages franciliens.

En outre, le conventionnement "Prêt locatif social" (PLS) ne mobilise pas d'aides à la pierre de la part de l'État, la réglementation permettant aux opérateurs d'équilibrer les opérations par le niveau autorisé des recettes locatives.

Une dotation de **1 500 000 €** est néanmoins inscrite en crédits de paiement pour couvrir les engagements antérieurs.

Action : Aide à la création de logements locatifs sociaux

Avec une dotation de **66 000 000 €** en autorisations de programme et **58 500 000 €** en crédits de paiement, l'action en faveur du logement social de type "Prêt locatif à usage social" (PLUS) doit permettre de répondre aux besoins prévisibles.

La baisse des sollicitations constatée en 2014, en raison notamment de l'achèvement du programme national de rénovation urbaine (PNRU), de la remise en cause de nombreux projets par les nouveaux exécutifs locaux devrait commencer à être compensée par les exigences induites par la loi du 18 janvier 2013 modifiant la loi SRU.

En effet, non seulement le volume de logements sociaux à produire dans les communes déficitaires va devoir augmenter (passage de 20 à 25 % minimum sauf dans les secteurs ne nécessitant pas un effort de production supplémentaire), mais le rythme de production devra être également croissant jusqu'en 2025, sous peine de pénalités dont le montant peut être quintuplé.

Ainsi, globalement, une soixantaine de communes nouvelles devraient-elles être soumises à une obligation de rattrapage, et les communes qui étaient déjà concernées devraient tripler leur production de logements sociaux sur la période 2014-2016.

Au-delà des effets contraignants de la loi, deux facteurs devraient à terme conduire à maintenir la demande : en premier lieu, les engagements pris par les opérateurs dans le cadre du pacte HLM, et en second lieu, l'impact des mesures annoncées par l'État en vue de relancer la production de logement.

De fait, le maintien de l'attractivité de l'Île-de-France pour les entreprises dépend de la capacité des acteurs à développer massivement une offre de logements accessibles pour l'ensemble des ménages. L'action régionale s'inscrit dans cette démarche, tout en retenant comme objectifs prioritaires la satisfaction des besoins actuels et urgents et le rééquilibrage territorial et social.

Action : Aide à la création de logements locatifs très sociaux

En progression de près de 8 % par rapport à 2014 à **34 500 000 €**, les autorisations de programme dédiées au logement très social permettent à la Région de demeurer l'un des principaux financeurs de logements accessibles aux ménages les plus modestes.

Le dispositif régional permet en effet de financer la création de logements classiques destinés à des personnes à bas revenus, ainsi que des projets plus spécifiques (résidences sociales par exemples) voués à l'accueil de personnes cumulant en outre des difficultés d'ordre social.

Le partenariat avec la Fondation Abbé Pierre sera poursuivi pour soutenir plus particulièrement les opérateurs de la maîtrise d'ouvrage d'insertion, dans la construction de logements très sociaux en milieu diffus.

Une dotation de **26 000 000 €** est inscrite en crédits de paiement pour couvrir les engagements.

Action : Logement des femmes victimes de violences conjugales

En complément de la création du dispositif partenarial de mise à disposition d'une partie des droits de désignation dont la Région bénéficie en contrepartie de ses aides financières, la délibération cadre n° CR 111-08 du 15 décembre 2008 avait prévu la possibilité de soutenir directement les personnes bénéficiaires d'un logement pour l'équipement de ce dernier.

L'aide éventuelle de la Région n'était toutefois mobilisable qu'à condition de ne pas venir en substitution des dispositifs de droit commun mobilisables.

Or, compte tenu de la réponse donnée à ce type de besoin, en particulier par les fonds de solidarité logement ou les caisses d'allocations familiales, le dispositif régional n'a jamais été sollicité depuis sa création.

Aussi est-il proposé de ne pas doter l'action pour 2015.

	AP		CP	
	BP 2014	Proposition BP 2015	BP 2014	Proposition BP 2015
	M €	M €	M €	M €
Réhabilitation du parc locatif social	11,800	0,300	11,700	3,900
<i>HP54-003</i>				
Réhabilitation du parc locatif social	11,500		11,000	3,600
<i>hcdp</i>				
aide au parc de foyers de travailleurs migrants	0,300	0,300	0,700	0,300
<i>hcdp</i>				

Avec l'arrivée à terme des dernières convention de patrimoine au cours de l'année 2014, le programme "Réhabilitation du parc locatif social", se voit réduit de 97,5 %. En effet, doté de **300 000 €** en autorisations de programme, il concerne à présent exclusivement les programmes de réhabilitation de foyers de travailleurs migrants.

La dotation en crédits de paiement s'élève à **3 900 000 €** pour couvrir les engagements passés et à venir.

Action : Réhabilitation du parc locatif social

Les dernières conventions de patrimoine étant arrivées à leur terme en 2014, aucune inscription d'autorisation de programme ne s'avère nécessaire pour 2015.

Une dotation de **3 600 000 €** est néanmoins inscrite en crédits de paiement pour couvrir les engagements antérieurs.

Action : aide au parc de foyers de travailleurs migrants

Avec **300 000 €** en autorisations de programme, l'action en faveur de la réhabilitation des foyers de travailleurs migrants voit ses moyens reconduits par rapport à 2014. Ce montant permet de répondre aux sollicitations reçues.

Une dotation de **300 000 €** est également inscrite en crédits de paiement.

		AP		CP	
		BP 2014	Proposition BP 2015	BP 2014	Proposition BP 2015
		M €	M €	M €	M €
Aide au parc privé		12,000	10,200	6,200	7,600
	<i>HP54-004</i>				
Réhabilitation du parc privé	<i>hcdp</i>			0,050	
Aide aux copropriétés en difficulté	<i>hcdp</i>	11,800	10,000	6,000	7,300
Lutte contre le saturnisme	<i>hcdp</i>	0,200	0,200	0,150	0,300

Le programme "Aide au parc privé" est doté pour 2015 de **10 200 000 €** d'autorisations de programme et de **7 600 000 €** en crédits de paiement.

Action : Aide aux copropriétés en difficulté

En léger recul par rapport à 2014, l'action en faveur des copropriétés en difficulté est dotée d'un montant d'autorisations de programme de **10 000 000 €**.

Ces moyens seront consacrés au financement des mesures d'ingénierie et des travaux dans les ensembles immobiliers accompagnés par la Région dans le cadre de labels accordés sur le fondement de la délibération cadre n° CR 09-11 de février 2011.

En outre, dans la continuité de l'affectation d'une première tranche en 2014, une seconde tranche de subvention sera consacrée aux travaux d'urgence à engager sur les copropriétés de Clichy-sous-Bois, le Chêne pointu et l'Etoile du chêne pointu, qui feront l'objet par ailleurs, de la première Opération d'intérêt national - Opération de requalification de copropriété dégradée (OIN-ORCOD) mise en place suite à la loi ALUR.

Une dotation de **7 300 000 €** en crédits de paiement est allouée à cette action.

Action : Lutte contre le saturnisme

Une enveloppe de **200 000 €** d'autorisations de programme est reconduite pour soutenir les campagnes de dépistage du risque plomb dans les immeubles, et pour le financement d'opérations curatives.

Le niveau de cette dotation est stable depuis plusieurs années et correspond aux besoins constatés.

Une dotation de **300 000 €** en crédits de paiement est inscrite pour couvrir les engagements.

	AP		CP	
	BP 2014	Proposition BP 2015	BP 2014	Proposition BP 2015
	M €	M €	M €	M €
Action en faveur du logement des jeunes	25,000	24,000	17,000	22,100
<i>HP54-005</i>				
Logements des étudiants	12,000	10,000	8,000	10,400
<i>hcdp</i>				
Logements des jeunes et des apprentis	13,000	14,000	9,000	11,700
<i>hcdp</i>				

Le programme consacré au logement des jeunes et des étudiants est doté de **24 000 000 €** d'autorisations de programme et de 22 100 000 € de crédits de paiement pour 2015.

Action : Logements des étudiants

Compte tenu des sollicitations recensées et prévisibles, l'action en faveur du logement des étudiants est dotée de **10 000 000 €** en autorisations de programme pour 2015, en retrait par rapport à l'exercice antérieur (-16,6 %).

Les aides régionales s'inscrivent dans le cadre du partenariat avec l'Etat dont la poursuite a été décidée et la convention correspondante renouvelée suite à la délibération n° CR 09-14 du 13 février 2014.

Divers projets sont d'ores et déjà recensés, notamment des opérations à Paris 14ème, Paris 18ème, et Vitry-sur-Seine.

Enfin, la Région devrait également être sollicitée pour l'accompagnement de diverses opérations sur le plateau de Saclay.

Une dotation de **10 400 000 €** est inscrite en crédits de paiement.

Action : Logements des jeunes et des apprentis

En progression de près de 8 %, l'action en faveur du logement des jeunes est dotée de **14 000 000 €** d'autorisations de programme.

Comme pour le logement des étudiants, l'intervention s'inscrit également dans le cadre d'une convention avec l'État.

Elle a pour objet le financement de la création de résidences spécifiques dédiées à des jeunes travailleurs ou apprentis, sous forme de foyers de jeunes travailleurs, de résidences sociales, de résidences pour jeunes actifs, etc.

Il est rappelé enfin que ces opérations ne constituent pas la seule réponse de la Région sur le logement des jeunes de moins de trente ans. Ainsi, les programmes ordinaires peuvent-ils accueillir des jeunes, et l'obligation est faite aux bénéficiaires de réserver au moins 5 % des logements créés à cette population. La Région mobilise également une partie de ses droits de désignation pour aider des jeunes en résidences, dans lesquelles la durée de séjour est limitée, à trouver une solution pérenne dans le parc HLM.

La dotation en crédits de paiement pour cette action est de **11 700 000 €**.

	AP		CP	
	BP 2014	Proposition BP 2015	BP 2014	Proposition BP 2015
	M €	M €	M €	M €
Lutte contre la précarité énergétique	21,200	25,000	7,000	10,400
<i>HP54-008</i>				
Lutte contre la précarité énergétique	21,200	25,000	7,000	10,400

Action : Lutte contre la précarité énergétique

Le programme consacré à la lutte contre la précarité énergétique et sociale est doté de **25 000 000 €** en autorisations de programme pour 2015, soit une progression de près de 18%. C'est le programme dont la dotation connaît la plus forte augmentation en 2015.

La dotation en crédits de paiement s'élève à **10 400 000 €**.

Le dispositif permet d'accompagner les programmes de rénovation thermique dans le parc HLM ainsi que dans le parc privé.

Les subventions mobilisables s'établissent, pour le parc social, à 2 000 € par logement et, pour le parc privé, varient de 3 000 € à 4 000 € par logement selon que la copropriété fait ou non l'objet d'un label "Copropriété en difficulté soutenue par la Région" (CDSR).

S'agissant de ce dernier volet, outre les copropriétés relevant de labels "CDSR", sont également accompagnées les copropriétés relevant de démarches conjointes avec diverses collectivités territoriales (Paris, Argenteuil). Les aides régionales sont accordées aux syndicats de copropriétaires et permettent de réduire significativement la quote-part des copropriétaires.

Elles ont donc un caractère déterminant pour déclencher le vote des opérations lors des assemblées générales, compte tenu par ailleurs de la sensibilisation croissante des ménages à leurs dépenses énergétiques, et au poids croissant des charges de copropriété (+50 % de 2000 à 2013 selon l'ARC).

FONCTIONNEMENT

RÉPARTITION INDICATIVE DES CRÉDITS DE PAIEMENT PAR NATURE

	Montant en M€
CHAPITRE 935 - Aménagement des territoires	0,977
Sous fonction 54 - Habitat - Logement	0,977
6574 : Subventions de fonctionnement aux personnes de droit privé	0,877
6238 : Divers	0,100
TOTAL	0,977

PRÉSENTATION DÉTAILLÉE PAR PROGRAMME ET PAR ACTION

935 - Aménagement des territoires

54 - Habitat - Logement

	AE		CP	
	BP 2014	Proposition BP 2015	BP 2014	Proposition BP 2015
	M €	M €	M €	M €
Actions en faveur du logement des jeunes	0,421	0,064	0,421	0,164
<i>HP54-005</i>				
Soutien au logement des jeunes	0,411	0,064	0,411	0,164
<i>hcdp</i>				
Schéma régional du logement étudiant	0,010		0,010	
<i>hcdp</i>				

Une dotation de **64 000 €** d'autorisations d'engagement est proposée en 2015 pour le programme dédié au logement des jeunes.

Les crédits de paiement sont quant à eux établis à **164 000 €**, afin de pouvoir verser la participation régionale au dispositif national de caution pour étudiants (CLé), suite au vote de la commission permanente du 20 novembre 2014.

Action : Soutien au logement des jeunes

En très net recul par rapport à 2014, l'action dédiée au logement des jeunes voit ses moyens réduits de près de 85 %, du fait de l'arrêt de l'expérimentation Solizen, qui avait été engagée en 2012, sur la base d'objectifs qui n'ont pu être tenus, comme le montre le bilan d'exécution 2014.

Les moyens inscrits en 2015 en autorisations d'engagement et en crédits de paiement permettront de soutenir, d'une part, à hauteur de **40 000 €**, l'Union régionale des foyers de jeunes travailleurs (URFJT) dans le cadre du partenariat mis en place pour la mobilisation des droits de désignation de la Région au profit de jeunes sortant de foyers.

D'autre part, **24 000 €** sont programmés pour la dernière année de gestion des logements captés dans le cadre de Solizen2.

Action : Schéma régional du logement étudiant

Aucun besoin n'est recensé pour 2015 au titre du schéma régional du logement étudiant.

		AE		CP	
		BP 2014	Proposition BP 2015	BP 2014	Proposition BP 2015
		M €	M €	M €	M €
Autres actions logement		0,869	0,813	0,869	0,813
	<i>HP54-006</i>				
Divers organismes de logement		0,829	0,773	0,829	0,773
	<i>hcdp</i>				
Action en faveur des femmes victimes de violences conjugales		0,040	0,040	0,040	0,040
	<i>hcdp</i>				

En retrait de 9 % par rapport à 2014, le programme "Autres actions logement" est doté de **813 000 €** en autorisations d'engagement et en crédits de paiement pour 2015.

Action : Divers organismes de logement

Dotée de **773 000 €** d'autorisations d'engagement et de crédits de paiement pour 2015, l'action "Divers organismes du logement" permettra en premier lieu de poursuivre le partenariat avec les associations Pact. Un montant prévisionnel de 675 000 € y sera consacré.

En outre, l'intervention initiée en 2014 relative au soutien à des associations pour la mise en oeuvre du droit au logement sera poursuivie, à hauteur de 70 000 €.

Enfin, 25 000 € sont proposés en vue de répondre aux besoins liés à l'élaboration du Schéma régional de l'habitat et de l'hébergement, et 3 000 € seront consacrés à l'acquittement de la cotisation de l'association du réseau des collectivités pour l'habitat participatif.

Action : Action en faveur des femmes victimes de violences conjugales

Une dotation de **40 000 €** en autorisations d'engagement et en crédits de paiement est proposée pour poursuivre le partenariat avec la Fédération nationale solidarité femmes sera poursuivi en 2015, conformément à la convention signée avec l'association pour la période 2013-2015, suite à la délibération de la commission permanente du 27 septembre 2013.

La dotation en crédits de paiement s'élève également à **40 000 €**.

Le dispositif a trouvé son rythme de fonctionnement et permet d'apporter, dans des délais raisonnables, des réponses à des situations d'urgence sociale, que les circuits classiques d'attribution de logements ne pourraient pas forcément satisfaire. En outre, la répartition régionale des logements sur lesquels la Région dispose d'un droit de désignation répond à l'exigence de pouvoir assurer l'éloignement des femmes bénéficiaires de leur compagnon violent.

ÉCHÉANCIER PRÉVISIONNEL DES CRÉDITS DE PAIEMENT

INVESTISSEMENT

Libellés	Restes à mandater sur AP antérieures à 2015	Proposition d'AP pour 2015	Echéancier des crédits de paiement			
			2015	2016	2017	Au-delà
905 - Aménagement des territoires						
54 - Habitat - Logement	377,651	161,000	130,000	147,050	141,045	120,556
Action foncière	1,545	1,000		0,400	0,385	1,760
HP54-001						
échéancier des CP sur AP antérieures à 2015	1,545			0,400	0,385	0,760
échéancier des CP sur AP 2015		1,000				1,000
Développement du parc locatif social	244,686	100,500	86,000	91,640	88,580	78,966
HP54-002						
échéancier des CP sur AP antérieures à 2015	244,686		82,000	68,500	55,460	38,726
échéancier des CP sur AP 2015		100,500	4,000	23,140	33,120	40,240
Réhabilitation du parc locatif social	14,162	0,300	3,900	4,010	3,580	2,972
HP54-003						
échéancier des CP sur AP antérieures à 2015	14,162		3,850	3,950	3,500	2,862
échéancier des CP sur AP 2015		0,300	0,050	0,060	0,080	0,110
Aide au parc privé	21,078	10,200	7,600	12,500	8,450	2,728
HP54-004						
échéancier des CP sur AP antérieures à 2015	21,078		7,200	5,900	5,300	2,678
échéancier des CP sur AP 2015		10,200	0,400	6,600	3,150	0,050
Action en faveur du logement des jeunes	65,100	24,000	22,100	24,400	24,100	18,500
HP54-005						
échéancier des CP sur AP antérieures à 2015	65,100		21,100	18,200	16,300	9,500
échéancier des CP sur AP 2015		24,000	1,000	6,200	7,800	9,000
Lutte contre la précarité énergétique	31,080	25,000	10,400	14,100	15,950	15,630
HP54-008						
échéancier des CP sur AP antérieures à 2015	31,080		9,400	8,700	7,800	5,180
échéancier des CP sur AP 2015		25,000	1,000	5,400	8,150	10,450
TOTAL DES CRÉDITS DE PAIEMENT	377,651	161,000	130,000	147,050	141,045	120,556
Total des CP sur AP antérieures à 2015	377,651		123,550	105,650	88,745	59,706
Total des CP sur AP 2015		161,000	6,450	41,400	52,300	60,850

FONCTIONNEMENT

Libellés	Restes à mandater sur AE antérieures à 2015	Proposition d'AE pour 2015	Echéancier des crédits de paiement			
			2015	2016	2017	Au-delà
935 - Aménagement des territoires						
54 - Habitat - Logement	0,590	0,877	0,977	0,490		
Actions en faveur du logement des jeunes	0,273	0,064	0,164	0,173		
HP54-005						
échéancier des CP sur AE antérieures à 2015	0,273		0,119	0,154		
échéancier des CP sur AE 2015		0,064	0,045	0,019		
Autres actions logement	0,317	0,813	0,813	0,317		
HP54-006						
échéancier des CP sur AE antérieures à 2015	0,317		0,244	0,073		
échéancier des CP sur AE 2015		0,813	0,569	0,244		
TOTAL DES CRÉDITS DE PAIEMENT	0,590	0,877	0,977	0,490		
Total des CP sur AE antérieures à 2015	0,590		0,363	0,227		
Total des CP sur AE 2015		0,877	0,614	0,263		

2ème PARTIE :

BILAN PRÉVISIONNEL DE L'EXÉCUTION 2014

INVESTISSEMENT

TABLEAU DE SYNTHÈSE BILAN PRÉVISIONNEL DE L'EXÉCUTION 2014

	AUTORISATIONS DE PROGRAMME		CREDITS DE PAIEMENT	
	BP 2014	Prévision d'affectation au 31/12	BP 2014	Prévision de consommation au 31/12
	M €	M €	M €	M €
905 - Aménagement des territoires	173,000	130,890	135,000	129,125
54 - Habitat - Logement	173,000	130,890	135,000	129,125
Action foncière	1,000		0,600	0,400
<i>HP54-001</i>				
Action foncière	1,000		0,600	0,400
Développement du parc locatif social	102,000	73,632	92,500	72,700
<i>HP54-002</i>				
Aide à la création de logements locatifs sociaux intermédiaires			1,500	1,300
Aide à la création de logements locatifs sociaux	70,000	44,515	63,000	47,900
Aide à la création de logements locatifs très sociaux	31,950	29,117	28,000	23,500
Logement des femmes victimes de violences conjugales	0,050			
Réhabilitation du parc locatif social	11,800	10,629	11,700	21,070
<i>HP54-003</i>				
Réhabilitation du parc locatif social	11,500	10,629	11,000	21,000
aide au parc de foyers de travailleurs migrants	0,300		0,700	0,070
Aide au parc privé	12,000	11,343	6,200	9,390
<i>HP54-004</i>				
Réhabilitation du parc privé			0,050	
Aide aux copropriétés en difficulté	11,800	11,213	6,000	9,200
Lutte contre le saturnisme	0,200	0,130	0,150	0,190
Action en faveur du logement des jeunes	25,000	22,333	17,000	19,865
<i>HP54-005</i>				
Logements des étudiants	12,000	6,147	8,000	9,565
Logements des jeunes et des apprentis	13,000	16,186	9,000	10,300
Lutte contre la précarité énergétique	21,200	12,953	7,000	5,700
<i>HP54-008</i>				
Lutte contre la précarité énergétique	21,200	12,953	7,000	5,700
TOTAL	173,000	130,890	135,000	129,125
HP	173,000	130,890	135,000	129,125

PRÉSENTATION DÉTAILLÉE PAR PROGRAMME ET PAR ACTION

905 - Aménagement des territoires

54 - Habitat - Logement

	AP		CP	
	BP 2014	Prévision d'affectation au 31/12	BP 2014	Prévision de consommation au 31/12
	M €	M €	M €	M €
Action foncière	1,000		0,600	0,400
<i>HP54-001</i>				
Action foncière	1,000		0,600	0,400

Action : Action foncière

Aucune affectation d'autorisation de programme n'est intervenue en 2014 au titre de l'action foncière. En effet, le dispositif mis en oeuvre avec la Caisse des dépôts et consignations étant arrivé à son terme, il n'a pu donner lieu à de nouvelles affectations. Un bilan de la dernière convention est en cours, en vue d'apprécier l'opportunité d'une modification de l'intervention régionale.

	AP		CP	
	BP 2014	Prévision d'affectation au 31/12	BP 2014	Prévision de consommation au 31/12
	M €	M €	M €	M €
Développement du parc locatif social	102,000	73,632	92,500	72,700
<i>HP54-002</i>				
Aide à la création de logements locatifs sociaux intermédiaires			1,500	1,300
<i>hcdp</i>				
Aide à la création de logements locatifs sociaux	70,000	44,515	63,000	47,900
<i>hcdp</i>				
Aide à la création de logements locatifs très sociaux	31,950	29,117	28,000	23,500
<i>hcdp</i>				
Logement des femmes victimes de violences conjugales	0,050			
<i>hcdp</i>				

Avec un montant d'affectations de **73 632 295 €** représentant 72,22 % de la dotation prévue, le programme dédié au financement du parc locatif social affiche en 2014 un niveau de consommation inférieur de près de 21,99 % par rapport à 2013 (94 385 733 €).

Cette sous-consommation a affecté principalement le dispositif en faveur des logements locatifs sociaux de type PLUS.

Action : Aide à la création de logements locatifs sociaux intermédiaires

Compte tenu de la priorité donnée à la production de logements locatifs sociaux et très sociaux, qui correspondent à l'essentiel des besoins de logement social des ménages franciliens, l'action régionale en faveur du logement intermédiaire n'a pas été dotée en 2014.

Action : Aide à la création de logements locatifs sociaux

En 2014, avec 6 249 logements PLUS subventionnés, la production financée par la Région est en baisse sensible par rapport à 2013, année au cours de laquelle 8 466 logements avaient bénéficié d'une aide régionale.

Un total de **44 515 120 €** d'autorisations de programme y a été consacré, représentant une mobilisation de 63,59 % de la dotation.

Ce repli par rapport aux exercices antérieurs s'explique notamment par :

- l'arrivée à leur terme de la plupart des projets de rénovation urbaine, moteur important dans la production de logements sociaux ;
- la remise en cause de nombreux programmes de logements, près de 8 000 logements en Ile-de-France selon l'USH, à la suite des dernières élections municipales;
- la durée des discussions entre Action Logement et la Caisse des dépôts en consignations, entre Action Logement et l'Etat, portant sur les nouvelles modalités de financement des opérations ;
- l'inflation des recours contre les permis de construire ;
- la crise structurelle de la production de logement qui touche indirectement les opérateurs sociaux, compte tenu de la part prise par les promoteurs dans ce segment, via le dispositif de vente en état futur d'achèvement (VEFA).

Parmi les logements locatifs sociaux financés par la Région en 2014, 2 249 (36%) sont engagés au sein de programmes relevant de projets de rénovation urbaine, pour un total de 15 809 537 € d'autorisations de programme.

Action : Aide à la création de logements locatifs très sociaux

Dotée de 31 950 000 € en 2014, cette action a donné lieu à l'affectation de **29 117 175 €**, soit un taux d'engagement de 91,13 % des autorisations de programme, permettant de soutenir la création de 2 123 logements très sociaux.

Parmi les logements soutenus, 405 (19%) s'inscrivent dans le cadre de programmes ANRU, pour un montant total de subventions de 5 096 095 €.

Au-delà des logements très sociaux intégrés dans des programmes ordinaires, les aides régionales permettent également de soutenir des programmes plus particuliers (résidences sociales maisons-relais,...). A ce titre, 5 opérations spécifiques ont été aidées dont deux en Seine-Saint-Denis, et une dans chacun des départements de Paris, des Yvelines et du Val-de-Marne.

L'action régionale permet aussi de soutenir les efforts de production des acteurs de la maîtrise d'ouvrage d'insertion. Ainsi 16 programmes représentant 113 logements très sociaux ont été ainsi financés, au profit des opérateurs suivants : AIPI, Monde en marge-monde en marche, FREHA, Habitats solidaires, Foncière d'Habitat et humanisme et SNL Prologues.

Parmi ces opérations, 10 programmes représentant 62 logements ont été accompagnées au titre de la convention avec la Fondation Abbé Pierre, dont 4 (11 logements) ont bénéficié d'une aide majorée.

Action : Logement des femmes victimes de violences conjugales

Aucune demande n'a été formulée en 2014.

	AP		CP	
	BP 2014	Prévision d'affectation au 31/12	BP 2014	Prévision de consommation au 31/12
	M €	M €	M €	M €
Réhabilitation du parc locatif social	11,800	10,629	11,700	21,070
<i>HP54-003</i>				
Réhabilitation du parc locatif social	11,500	10,629	11,000	21,000
<i>hcdp</i>				
aide au parc de foyers de travailleurs migrants	0,300		0,700	0,070
<i>hcdp</i>				

Le présent programme sert de support au financement des opérations de réhabilitation ou résidentialisation engagées dans le cadre des conventions régionales de patrimoine social, et des programmes de rénovation des foyers de travailleurs migrants. L'enveloppe de 11 800 000 € inscrite pour 2014 a donné lieu à l'affectation de **10 628 709 €**, soit un taux d'engagement de 90,07 %.

La couverture des besoins en crédits de paiement a été réalisée par un virement de crédits entre les programmes du secteur.

Action : Réhabilitation du parc locatif social

Le dispositif des conventions de patrimoine s'est achevé en 2014 en donnant lieu au solde des dernières conventions signées dans ce cadre en novembre 2008.

En effet, sont arrivés à leur terme les partenariats avec les OPH de Seine-et-Marne, de Seine-Saint-Denis, de Plaine commune habitat, et avec la SA d'HLM Emmaüs habitat.

Le montant total des crédits affectés à ce titre s'élève à **10 628 709 €**.

L'intervention régionale a permis globalement de soutenir la réhabilitation de 11 158 logements et la résidentialisation de 4007 logements répartis comme suit :

	Logements réhabilités	Logements résidentialisés
- OPH Seine-et-Marne	2 627	290
- OPH Plaine commune habitat	4 712	1 382
- OPH Seine-Saint-Denis	2 584	1 670
- Emmaüs habitat	1 235	665

Depuis 2006, ce sont 21 opérateurs qui ont été accompagnés depuis 2006 au titre du dispositif des conventions régionales de patrimoine social.

Dans ce cadre, 63 538 logements ont été réhabilités et 49 221 résidentialisés, dont 32 661 réhabilitations et 30 956 résidentialisations en site ANRU, donnant lieu à l'affectation d'un montant de 193 139 313 € de subventions.

Action : aide au parc de foyers de travailleurs migrants

Faute de sollicitation en 2014, aucune affectation n'a pu être proposée.

		AP		CP	
		BP 2014	Prévision d'affectation au 31/12	BP 2014	Prévision de consommation au 31/12
		M €	M €	M €	M €
Aide au parc privé		12,000	11,343	6,200	9,390
	<i>HP54-004</i>				
Réhabilitation du parc privé				0,050	
	<i>hcdp</i>				
Aide aux copropriétés en difficulté		11,800	11,213	6,000	9,200
	<i>hcdp</i>				
Lutte contre le saturnisme		0,200	0,130	0,150	0,190
	<i>hcdp</i>				

En 2014, le montant affecté sur le programme dédié aux interventions régionales dans le parc privé s'est élevé à **11 342 733 €**, soit 94,5% de la dotation (12 000 000 €). Ce montant est en forte progression par rapport à 2013 (7 036 598 €).

La couverture des besoins en crédits de paiement a été réalisée par virement de crédits entre les programmes du secteur.

Action : Aide aux copropriétés en difficulté

En 2014, le montant affecté sur l'action dédiée aux copropriétés en difficulté s'est élevé à **11 213 224 €**, soit 95% de la dotation. Ce montant est en sensible progression (+ 64%) par rapport à 2013.

Ces moyens ont concerné en premier lieu l'aide aux travaux, qui a mobilisé un total de **8 898 639 €** en faveur de 35 ensembles immobiliers, regroupant 3 995 copropriétaires, dont 8 545 171 € accordés directement aux syndicats de copropriétaires et 353 468 € accordés à des copropriétaires occupants sous condition de ressources, en déduction de leur quote-part individuelle.

Parmi les subventions accordées, un total de 5 611 143 € a été mis en œuvre pour le financement d'une première tranche de travaux d'urgence programmés sur les copropriétés du Chêne pointu et de l'Étoile du chêne pointu à Clichy-sous-Bois, en amont de la mise en œuvre du nouveau dispositif d'OIN ORCOD (Opération de requalification de copropriété dégradée) qui fera l'objet d'un décret en application des dispositions de la loi ALUR.

Par ailleurs, 90 mesures d'ingénierie (diagnostics, études pré-opérationnelles, missions de suivi-animation, expertises techniques, missions d'aide au redressement) ont été soutenues pour un total de **2 314 585 €**.

Ces aides ont concerné des copropriétés sises dans les communes suivantes : Alfortville, Argenteuil, Aubervilliers, Bobigny, Bondy, Clichy-sous-Bois, Corbeil-Essonnes, Courcouronnes, Epinay-sur-Seine, Garges-lès-Gonesse, Gonesse, la Courneuve, les Mureaux, le Pré-Saint-Gervais, Montigny-lès-Cormeilles, Montreuil, Noisy-le-Sec, Romainville, Saint-Denis, Saint-Ouen, Sevran, Torcy, Verneuil-sur-Seine, Villeneuve-Saint-Georges et Villiers-le-Bel.

Ces mesures traduisent l'imminence de la mobilisation de dispositifs d'accompagnement publics de type OPAH ou plans de sauvegarde et la labellisation de 16 copropriétés dans les communes d'Argenteuil, Aubervilliers, Bobigny, Courcouronnes, Epinay-sur-Seine et Sevran.

Action : Lutte contre le saturnisme

L'intervention dédiée à la lutte contre le saturnisme, dotée de 200 000 € d'autorisations de programme, a donné lieu à l'affectation de **129 509,21 €**, soit un taux d'engagement de 64,5 %.

Les affectations votées ont permis de financer des diagnostics et études pré-opérationnelles pour la recherche de plomb dans les peintures, et des travaux d'éradication du danger lié à la présence de plomb.

Ainsi, deux campagnes de dépistage ont-elles été financées pour un total de 80 700 € en faveur des villes d'Aubervilliers et de Montreuil. Ces campagnes ont porté sur 213 immeubles.

Quant au volet curatif du dispositif régional, il a mobilisé 48 809 € au profit de 57 copropriétaires-occupants sous condition de ressources, pour des travaux d'élimination du plomb. Les immeubles concernés sont situés à Paris, Issy-les-Moulineaux, Nanterre, Pantin, Saint-Denis et Vincennes.

	AP		CP	
	BP 2014	Prévision d'affectation au 31/12	BP 2014	Prévision de consommation au 31/12
	M €	M €	M €	M €
Action en faveur du logement des jeunes	25,000	22,333	17,000	19,865
<i>HP54-005</i>				
Logements des étudiants	12,000	6,147	8,000	9,565
<i>hcdp</i>				
Logements des jeunes et des apprentis	13,000	16,186	9,000	10,300
<i>hcdp</i>				

Doté de 25 000 000 € pour 2014, le programme dédié au logement des jeunes a donné lieu à l'affectation de **22 332 915 €**, soit un taux d'exécution de 89,33 %.

La couverture des besoins en crédits de paiement a été réalisée par virement entre programmes du secteur.

Action : Logements des étudiants

Les subventions votées en faveur de la création de résidences pour étudiants se sont élevées à **6 147 300 €** en 2014, au regard d'une dotation de 12 000 000 €, permettant la création de 735 logements dont 590 logements PLUS (80,27 %) et 145 PLS (19,73 %), offrant **840 places nouvelles**.

L'année a été marquée par une sous-consommation des moyens au titre de l'action en faveur du logement des étudiants, mobilisée à hauteur de 51,22 % de la dotation, en raison notamment, des retards pris dans l'engagement de nombreux programmes, du fait des contraintes en matière d'accessibilité PMR, qui n'ont été que récemment assouplies.

Les places nouvelles sont localisées à hauteur de 36,67 % en Seine-Saint-Denis (308 places), 22,62 % à Paris (190 places), 18,93 % dans le Val d'Oise (159 places), 14,88 % dans les Hauts-de-Seine (125 places) et 6,90 % dans les Yvelines (58 places).

Action : Logements des jeunes et des apprentis

Doté de 13 000 000 € pour 2014, l'action dédiée au logement des jeunes a donné lieu à l'affectation de **16 185 615 €** de subventions, soit 125,50 % de la dotation.

Le dépassement de 3 185 615 € a été permis par un prélèvement équivalent sur l'action dédiée au

logement des étudiants.

Ainsi, 13 opérations ont pu être financées au total, permettant la création de **1 271 places nouvelles** (1 132 en 2013) pour 16 125 615 €, et 60 000 € ont été affectés à l'équipement matériel et mobilier de 2 résidences (120 places).

A noter que 22,90 % des places financées se situent en Seine-et-Marne (291 places), 21,48 % à Paris (273 places), 16,52 % en Essonne (210 places), 10,86 % dans le Val-de-Marne (138 places), 8,34 % dans le Val d'Oise (106 places), 8,26 % en Seine-Saint-Denis (105 places), 7,71 % dans les Yvelines (98 places), et 3,93 % dans les hauts-de-Seine (50 places).

	AP		CP	
	BP 2014	Prévision d'affectation au 31/12	BP 2014	Prévision de consommation au 31/12
	M €	M €	M €	M €
Lutte contre la précarité énergétique	21,200	12,953	7,000	5,700
<i>HP54-008</i>				
Lutte contre la précarité énergétique	21,200	12,953	7,000	5,700

Action : Lutte contre la précarité énergétique

Doté de 21 200 000 € en 2014, ce programme qui permet de soutenir des opérations de rénovation thermique dans le parc social et le parc privé, a donné lieu à l'affectation de **12 953 098 €** d'autorisations de programme, soit un taux de consommation de 61,10 %.

Deux raisons expliquent ce niveau d'affectation inférieur aux prévisions :

- En premier lieu, le retard pris dans la mise en oeuvre du programme partenarial en faveur des copropriétés du Bas Clichy à Clichy-sous-Bois a eu pour conséquence de différer l'engagement des travaux de rénovation thermique. En effet, la complexité du projet a conduit l'Etat à créer, à la faveur de la loi ALUR, le dispositif d'intervention renforcé des OIN - ORCOD (Opérations de requalification de copropriétés dégradées) qui s'appuie notamment sur l'intervention de l'EPFIF. Comme vu précédemment, les décrets d'application sont à paraître fin 2014-début 2015, et le dossier des travaux d'urgence, à engager préalablement à la rénovation thermique, n'a abouti qu'en fin d'année 2014, permettant l'affectation d'une première tranche de subvention.

- En second lieu, concernant les bailleurs sociaux, ceux-ci ont été confrontés à l'impact du changement de réglementation en matière d'amiante. En effet, selon une étude de l'Union sociale pour l'habitat, menée de décembre 2012 à février 2013, la découverte d'amiante conduit à l'abandon d'une opération de réhabilitation sur quatre en raison des surcoûts induits et de la nécessité de reloger temporairement les habitants. Le coût des travaux de désamiantage aurait ainsi bondi de 50 % depuis la nouvelle réglementation de mai 2012 pour s'établir entre 500 € et 15 000 € par logement en fonction de la nature des matériaux amiantés et de la technique employée.

En 2014, 26 opérations de rénovation thermique de copropriétés ont été soutenues (au regard de 22 en 2013), pour un total de **2 364 logements**, en progression de 30,89 % par rapport à 2013 (1 806 logements).

Ainsi, le volume des opérations concernant le parc privé continue de progresser significativement depuis la création du dispositif, confirmant sa pertinence au plan opérationnel dans le "passage à l'acte" pour les conseils syndicaux.

En 2014, la part du parc privé représente 43,15 % des affectations avec **5 589 742 €**, contre 31,46 % en 2013.

Pour ce qui concerne le parc social, 29 opérations (24 en 2013) ont bénéficié de **7 363 356 €** de subventions permettant la réhabilitation thermique de **4 464 logements** (5 320 en 2013). Parmi les programmes soutenus, cinq se situent en secteur ANRU (1 173 logements pour 1 812 253 € d'affectations).

FONCTIONNEMENT

PRÉSENTATION DÉTAILLÉE PAR PROGRAMME ET PAR ACTION

935 - Aménagement des territoires

54 - Habitat - Logement

	AE		CP	
	BP 2014	Prévision d'affectation au 31/12	BP 2014	Prévision de consommation au 31/12
	M €	M €	M €	M €
Actions en faveur du logement des jeunes	0,421	0,287	0,421	0,410
<i>HP54-005</i>				
Soutien au logement des jeunes	0,411	0,287	0,411	0,410
<i>hcdp</i>				
Schéma régional du logement étudiant	0,010		0,010	
<i>hcdp</i>				

Fixés à hauteur de 420 800 € pour 2014, les moyens dédiés sur le programme ont été affectés à hauteur de **287 400 €**, soit 68,3 %.

Cette sous-consommation relative s'explique essentiellement par les résultats de l'expérimentation Solizen dont le bilan a été inférieur aux objectifs. Les autorisations d'engagement restées disponibles ont été en partie transférées sur le programme "Divers organismes du logement" compte tenu des besoins.

Action : Soutien au logement des jeunes

Au regard d'une dotation de 420 800 € d'autorisations d'engagement, les affectations s'élèvent au total à **287 400 €**.

Celles-ci ont permis de soutenir :

- les associations CLLAJ pour 105 000 € ;
- l'association URFJT pour 40 000 €, dans le cadre du partenariat avec la Région sur le relogement des jeunes sortant de foyers de jeunes travailleurs, par la mobilisation des droits de désignation dont la Région bénéficie au titre de son action en faveur du logement social ;
- les associations retenues dans le cadre de l'expérimentation Solizen en matière d'intermédiation locative, pour 42 400 € ;
- l'abondement du fonds créé par l'Etat en vue de la création d'une caution locative destinée aux étudiants, pour 100 000€.

Action : Schéma régional du logement étudiant

Aucune dépense n'a été nécessaire en 2014 au titre du Schéma régional du logement étudiant.

	AE		CP	
	BP 2014	Prévision d'affectation au 31/12	BP 2014	Prévision de consommation au 31/12
	M €	M €	M €	M €
Autres actions logement	0,869	0,897	0,869	0,829
<i>HP54-006</i>				
Divers organismes de logement	0,829	0,857	0,829	0,789
<i>hcdp</i>				
Action en faveur des femmes victimes de violences conjugales	0,040	0,040	0,040	0,040
<i>hcdp</i>				

Doté en 2014 de 869 200 € d'autorisations d'engagement, le programme "Autres actions logement" a donné lieu à l'affectation de 897 100 €, soit un dépassement de +27 900 € rendu possible par la mobilisation d'une partie des moyens restés disponibles sur le programme "Soutien au logement des jeunes".

Action : Divers organismes de logement

L'action "Divers organismes du logement" a donné lieu à l'affectation de **857 100 €**, soit 103,36 % de la dotation initiale inscrite au budget (829 200 €).

Le dépassement correspondant de +27 900 € a pu être assuré par la mobilisation d'une partie des autorisations d'engagement restées disponibles au titre du programme dédié au logement des jeunes.

Les moyens mobilisés ont concerné :

- le partenariat avec les associations PACT pour 789 960 € ;
- le soutien aux associations intervenant dans la mise en oeuvre du droit au logement, pour 67 140 € ;
- les dépenses à engager au titre de l'élaboration du Schéma régional de l'habitat et de l'hébergement, pour 25 000 €.

Action : Action en faveur des femmes victimes de violences conjugales

Le partenariat avec la Fédération nationale solidarités femmes pour le relogement des femmes victimes de violences par mobilisation des droits de désignation de la Région s'est poursuivi en 2014, et a donné lieu à l'affectation de **40 000 €** d'autorisations d'engagement.

En 2014 (situation au 15 octobre), 174 nouveaux logements ont été proposés par la Région dans ce cadre.

Depuis juillet 2009, 1046 logements ont été ainsi rétrocedés.